

Appel à projet – Résidence de création artistique et culturelle année universitaire 2024-2025

« L'action culturelle et artistique permet d'accompagner la démocratisation de l'enseignement supérieur. L'accès du plus grand nombre à la culture, aux œuvres et aux pratiques artistiques et culturelles est un des enjeux de l'enseignement supérieur. La culture par son rôle d'ouverture sur le monde contribue à la formation citoyenne des étudiants. »

Circulaire relative à la programmation et au suivi des actions financées par la Contribution Vie Etudiante et de Campus

1. Contexte :

Établissement pluridisciplinaire hors santé, l'université de Toulon propose une centaine de formations et compte 15 laboratoires de recherche, répartis sur 3 campus à Toulon, La Garde et Draguignan.

La politique culturelle de L'UTLN se décline en trois axes :

- « voir » : spectacles à 1€ toute l'année avec nos partenaires culturels sur le territoire ; diffusion de la culture scientifique.
- « faire » : des ateliers artistiques hebdomadaires ; des associations étudiantes soutenues dans leurs projets (FSDIE, etc.).
- « rencontrer l'art sur le campus » : des œuvres d'art pérennes ou événementielles sur le campus ; une résidence de création artistique et culturelle annuelle.

Les artistes peuvent consulter la liste des ateliers artistiques proposés aux étudiants et pouvant être associés dans le processus de création : <https://www.univ-tln.fr/-Ateliers-artistiques-.html>

Le dispositif Résidence de création artistique et culturelle, établi en partenariat avec la DRAC PACA, vise à mettre en relation la communauté universitaire avec le travail et l'esthétique d'un artiste (ou groupe d'artistes, compagnie, ensemble, etc.). Sa première édition a eu lieu en 2015. Durant l'année universitaire 2024-2025, l'artiste rencontrera régulièrement les étudiants et les implique dans toutes les étapes de production d'une création, visible pendant le temps fort Printemps de l'université en mars 2025.

Les étudiants de L'UTLN toutes filières confondues doivent être des coopérateurs privilégiés dans les différentes phases du projet de création, en amont, dans sa construction jusqu'à l'acte de réalisation et sa promotion.

Vous pouvez consulter les résidences précédentes ici : <http://www.univ-tln.fr/Projets-artistiques-Appel-a-projets.html>

2. Candidats

Artistes professionnels, collectifs d'artistes et/ou structures associatives œuvrant dans le secteur artistique et culturel professionnel.

Ils ne devront pas être portés par les structures faisant partie de la Commission « Politique Culturelle de l'Université », ni être enseignants à l'Université.

3. Disciplines et thématiques

Le projet peut concerner tous domaines d'expression artistique.

La création artistique doit entrer en résonance avec le territoire de L'UTLN : elle doit l'interroger, le révéler, le détourner, permettre de l'éprouver autrement...

L'université propose les sujets suivants en lien avec ses pôles thématiques de recherche mais étudie toutes les candidatures :

- Mer, environnement et développement durable
- Échanges et sociétés méditerranéennes
- Information, numérique, prévention

La cohérence avec le contexte culturel ou sociétal (intra et hors université), mais aussi avec la thématique du campus « métiers et qualifications de la mer » peut être un atout.

4. Modalités participatives

La résidence artistique a pour vocation de toucher le plus d'étudiants possible.

La création artistique doit intégrer des modalités d'échanges, de transmission et de participation des étudiants inscrits en 2024/2025 à l'Université de Toulon.

Le processus devra inclure un certain nombre de rencontres avec les étudiants entre septembre 2024 et mars 2025.

Le projet doit prévoir la programmation d'une ou plusieurs manifestations (expositions, installations, workshop, rencontre, etc.) destinées à montrer la création artistique en cours ou réalisée sur au moins l'un des trois campus, La Garde, Toulon, Draguignan (ou accessible à proximité).

La restitution finale devra avoir lieu pendant le Temps fort de la vie étudiante au « Printemps de l'Université » fin mars 2025.

Le projet doit intégrer la communication, le partage et la présentation au public dans son processus de création.

5. Moyens

5.1 Budget

L'artiste bénéficie d'une enveloppe financière de 15 000€ TTC selon le financement suivant : 5000 € par la CVEC (Commission Vie Étudiante et de Campus) – 5000 € par L'UTLN – 5000 € de la DRAC Provence-Alpes Côte-d'Azur.

Une convention d'objectifs et de moyens, signée par les parties, déterminera les engagements réciproques pour la réalisation du projet.

Le budget du projet doit comprendre la rémunération de l'intervention artistique (cession de droits, interventions, animations d'ateliers, les défraiements, etc.), les frais techniques liés à la production du projet, ainsi que les frais liés à la programmation d'une manifestation de restitution.

Un budget prévisionnel devra être présenté lors du dépôt du projet.

Un bilan moral et financier devra être présenté à l'issue de la réalisation du projet (modèle du bilan financier fourni dans le formulaire ci-dessous ; le modèle du bilan moral sera communiqué au candidat retenu).

5.2 Communication

L'Université relayera l'information auprès de la communauté étudiante et à l'extérieur en fonction de ses moyens. Elle sera définie en partenariat avec le(s) candidat(s) retenu(s). Le projet choisi devra être diffusé comme « soutenu par l'Université de Toulon et la DRAC Provence Alpes Côte d'Azur » avec les logos.

5.3 Prêt de locaux

L'UTLN met à disposition gratuitement ses locaux en fonction des projets. Néanmoins il ne dispose pas d'hébergement, ni d'infrastructure culturelle dédiée. Il faut prévoir ces dispositions dans le volet budgétaire. Pour connaître les capacités techniques de L'UTLN, contactez le pôle vie étudiante (coordonnées ci-après.)

Selon la nature du projet, une mise à disposition en nature et industrie de Telomedia, plateforme de production audiovisuelle et numérique hébergée à L'UTLN, est envisageable, selon des modalités à définir.

5.4 Accompagnement

Afin de faciliter l'interface entre L'UTLN, la communauté universitaire et les artistes, le pôle vie étudiante assure la coordination des besoins et des modalités de la participation étudiante.

Toutefois, l'équipe devra faire preuve d'autonomie et s'adapter aux contraintes de l'université (calendrier universitaire, absence d'infrastructures culturelles sur le campus, réglementation ERP 1^{ère} catégorie, plan vigipirate, etc.)

6- Calendrier

Appel à candidature ouvert du 19/04/2024 au 31/05/2024 inclus.

Commission de choix des candidats : le 5 juillet 2024 > les candidats retenus pour la sélection seront contactés fin juin pour se rendre disponible afin de présenter leur projet lors de la Commission prévue sur le campus de Toulon.

Déclaration des résultats : suite à la Commission Culture du 5 juillet 2024

Réalisation de la création avec les étudiants : année universitaire 2024/2025, de septembre 2024 à mars 2025.

Restitution finale à prévoir lors du Printemps de l'université entre le 24 et le 28 mars 2025.

7- Dépôt des candidatures et renseignements

Les dossiers sont remis complets jusqu'au 31/05/2024 par mail ou courrier ou déposé à l'attention de Claire CROVA

DEVE - vie étudiante - culture

Université de Toulon

Bât PI – campus Toulon

CS 60584

83041 TOULON CEDEX 9

04 83 36 63 92

culture@univ-tln.fr

DOSSIER DE CANDIDATURE

APPEL À PROJET – Résidence de création artistique et culturelle

Année universitaire 2024-2025

- ⇒ Compléter les pages 4, 5 et 6
- ⇒ Joindre pièces justificatives de la liste en page 7

Cadre réservé à l'Université
Date dépôt du dossier :
N°:
Date de la commission :

Dossier complet à envoyer jusqu'au 31/05/2024 par mail à culture@univ-tln.fr

Ou à déposer/envoyer à Université de Toulon
Claire CROVA - DEVE - vie étudiante - culture
Bât Pi – campus Toulon
CS 60584
83041 TOULON CEDEX 9
04 83 36 63 92

TITRE DU PROJET :

RESPONSABLE ARTISTIQUE DU PROJET

Prénom / Nom :
Adresse :
Tél. :
Email :
Collaborateurs / équipe / rôles :

ASSOCIATION / STRUCTURE MORALE / ORGANISME ADMINISTRATIF RÉFÉRENT

Dénomination sociale :
Représentant légal :
Personne chargée du suivi budgétaire :
Adresse du siège social :
Tel de l'association et/ou du responsable :
Email :
Site web & réseaux sociaux :
N°d'affiliation MDA / AGESEA le cas échéant :

NATURE ET DOMAINE(S) DU PROJET (plusieurs possibles)

- Arts vivants
- Arts plastiques
- Cinéma / Audiovisuel
- Design
- Écriture / Littérature
- Mode
- Multimédia
- Musique
- Culture scientifique et technique, précisez :
- Autre, précisez :

.....
.....

VOTRE PROJET

Joindre au dossier votre parcours, illustré par votre curriculum vitæ, portfolio, revue de presse (sous forme de pièces jointes).

Titre du projet :

Note d'intention du projet en résidence (1 page maximum), faisant état d'une bonne compréhension des attentes de l'université, de son contexte et des conditions de la résidence :

Dates / Étapes :

Lieu(x) du projet :

Implications prévues des étudiants et de la communauté universitaire au cours du processus de création :

Moyens matériels et humains envisagés :

Partenariat(s) autres que l'Université, si envisagé(s) :

-
-

VOTRE BUDGET

Complétez uniquement les colonnes « montant prévisionnel HT ».

Le budget présenté doit être équilibré : Total Dépenses = Total Recettes

*Les contributions volontaires en nature (mise à disposition gratuite de biens et services) sont également considérées comme des co-financements, par conséquent, vous devez les faire figurer dans votre budget avec la mention AIDE en NATURE et les chiffrer

** si des recettes sont déjà acquises, le signaler : combien ?

BUDGET DU PROJET

CHARGES	Montant prévisionnel HT	Montant réalisé HT	RECETTES*	Montant prévisionnel HT**	Montant réalisé HT
60 - Achats			70 - Vente de produits finis, de marchandise, prestations de services		
Achats matières et fournitures			73 - Concours publics		
Autres fournitures			74 - Subventions d'exploitation		
61 - Services extérieurs			Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités		
Locations			Subvention UTLN	10000,00 €	
Entretien et réparation			Subvention DRAC PACA	5000,00 €	
Assurance			Conseil-s Régional(aux) :		
Documentation			Conseil-s Départemental (aux) :		
62 - Autres services extérieurs			Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:		
Rémunérations intermédiaires et honoraires			Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :		
Publicité, publication			Aides privées (fondation)		
Déplacements, missions			75 - Autres produits de gestion courant		
Services bancaires, autres			756. Cotisations		
63 - Impôts et taxes			758. Dons manuels - Mécénat		
Impôts et taxes sur rémunération					
Autres impôts et taxes					
64 - Charges de personnel					
Rémunération des personnels					
Charges sociales					
Autres charges de personnel					
65 - Autres charges de gestion courante					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature*			87 - Contributions volontaires en nature*		
TOTAL			TOTAL		

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS RETENUS

Le projet et ses créateurs :

- Présentation du/des artistes et collaborateurs et des projets déjà réalisés (CV, portfolio, revue de presse, etc.)
- Présentation détaillée du projet / calendrier / lieux envisagés
- Budget prévisionnel détaillé
- Devis ou pièces pouvant justifier certaines dépenses importantes (« achats » ou « services extérieurs » par exemple)
- Attestations des co-financements acquis ou en cours d'acquisition (le cas échéant)

La structure morale :

- Identification de la structure
- Statuts et la liste des dirigeants pour les associations
- Récépissé de déclaration ou modification en préfecture pour les associations
- Extrait de la publication au Journal Officiel pour les associations
- Avis de situation SIREN
- Attestation de responsabilité civile de l'association et/ou attestation d'assurance 2024 et 2025 (à fournir si candidat retenu)
- Pour les artistes indépendants, l'affiliation à l'organisme administratif référent (AGESSA ou Maison des artistes)